

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

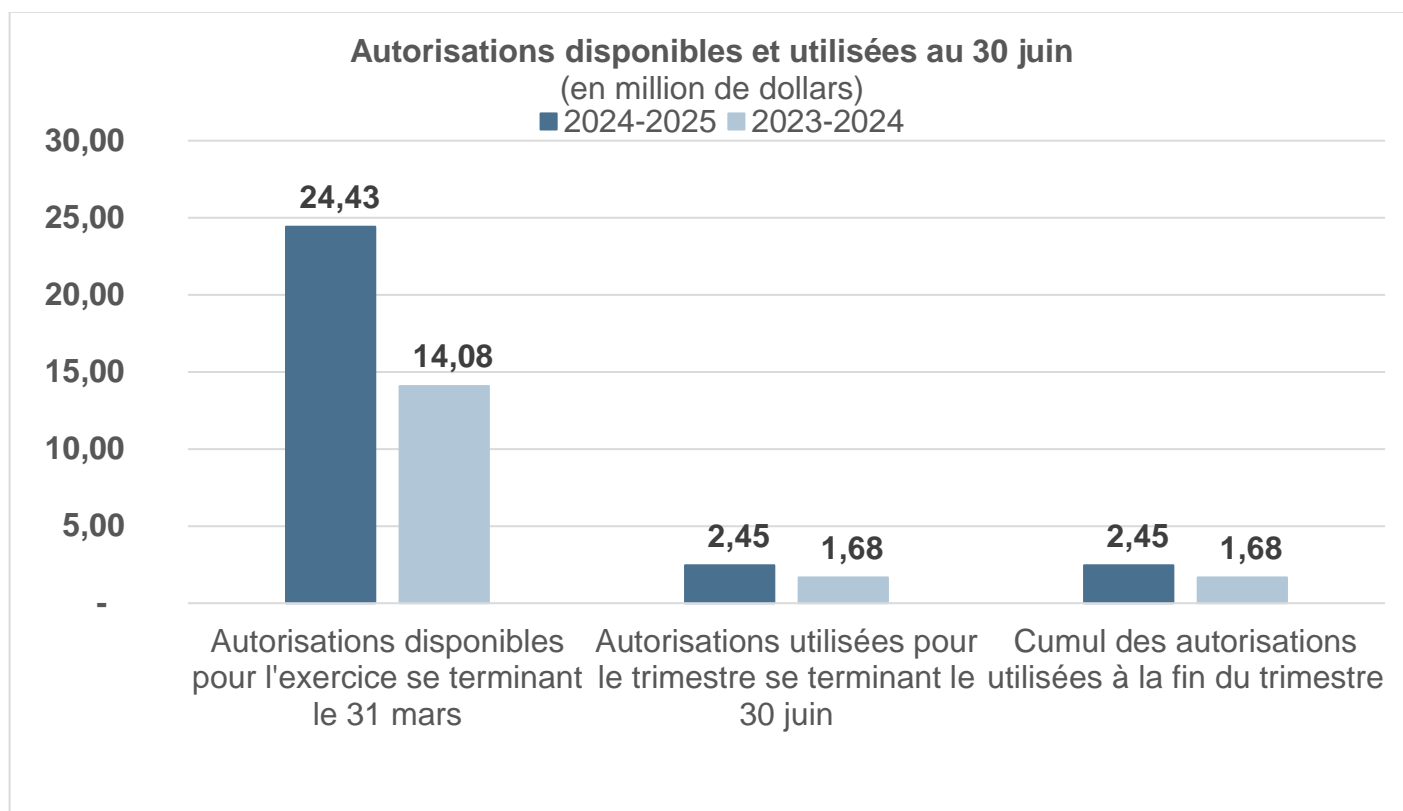
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2024. Le graphique suivant donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024



Autorisations disponibles et utilisées au 30 juin en million de dollars – version texte

Exercice	2024-2025	2023-2024
Autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars	24,43	14,08
Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 juin	2,45	1,68
Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre	2,45	1,68

Variation des autorisations

Au 30 juin 2024, les autorisations disponibles pour l'exercice 2024-2025 ont augmenté de 10,35 M\$ en comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent, passant de 14,08 M\$ à 24,43 M\$, soit une augmentation de 74 %. Cette variation est une combinaison des variations suivantes :

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

- Des fonds de 9,97 M\$ destinés aux besoins opérationnels critiques pour le maintien d'actifs;
- Une variation des autorisations de 0,38 M\$ pour le personnel et les avantages sociaux.

Les autorisations temporaires de 2,20 M\$ pour payer partiellement les paiements en remplacement d'impôts pour les biens fédéraux (PERI) sont les mêmes pour les deux exercices.

État des autorisations au 30 juin (en millier de dollars)	2024-2025			2023-2024			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	21 702	2 266	2 266	11 338	1 494	1 494	10 364	772	772
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	732	183	183	745	186	186	(13)	(3)	(3)
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 000	-	-	2 000	-	-	-	-	-
Autorisations totales	24 434	2 448	2 448	14 083	1 680	1 680	10 351	768	768

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin ont augmenté de 0,77 M\$, passant de 1,68 M\$ à 2,45 M\$, soit une hausse de 46 %. Ces dépenses représentent 10 % des autorisations disponibles, comparativement à 12 % au 30 juin 2023.

La variation de l'article 'Services de réparation et d'entretien' de 0,36 M\$ est causé par l'avancement de multiples travaux pour le maintien des actifs, dont la fin de la consolidation d'une falaise et la réalisation des travaux pour une allée menant au Musée des plaines d'Abraham. Les investissements majeurs pour le maintien des actifs de la Commission sont des dépensés via des mandats octroyés à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Une autre variation significative est dans l'article courant 'Personnel', avec une hausse de 0,45 M\$. Il s'agit de déboursés en lien avec la signature d'une nouvelle convention collective en juin 2024.

La variation résiduelle à la baisse de 0,04 M\$ s'inscrit dans le cours normal des opérations.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Dépenses par article courant	2024-2025			2023-2024			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	6 034	1 370	1 370	5 648	919	919	386	451	451
Transports et communications	120	21	21	120	31	31	-	(10)	(10)
Information	290	76	76	290	79	79	-	(3)	(3)
Services professionnels et spéciaux	3 804	262	262	1 000	305	305	2 804	(43)	(43)
Location	80	17	17	80	19	19	-	(2)	(2)
Services de réparation et d'entretien	10 056	447	447	1 056	87	87	9 000	360	360
Services publics, fournitures, approvisionnements	500	234	234	500	205	205	-	29	29
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	150	-	-	150	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	500	21	21	500	34	34	-	(13)	(13)
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 900	-	-	4 739	1	1	(1 839)	(1)	(1)
Dépenses totales	24 434	2 448	2 448	14 083	1 680	1 680	10 351	768	768

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. À la fin du premier trimestre de l'exercice, elle n'est pas en mesure de signifier qu'elle atteindra le niveau de revenus estimé.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle, malgré les contraintes liées aux publicités sur les réseaux sociaux;
 - Développement de nouveaux partenariats.

- Contraintes budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement:
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.

- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.

- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important lié aux activités, au personnel ou aux programmes n'a eu lieu au cours du premier trimestre de 2024-2025.

Approbation des cadres supérieurs

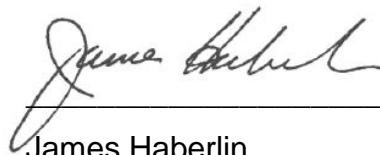
Approuvé par :



Annie Talbot

Secrétaire-directrice générale

Le 27 août 2024



James Haberlin

Directeur principal des finances

Le 27 août 2024